

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2023**

SECTION ARTS PLASTIQUES

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
14/03/23	9h à 15h	Epreuve écrite d'esthétique et sciences de l'art. Cette épreuve prend appui sur un document textuel assorti d'un sujet. (*)	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
15/03/23	9h à 15h	Épreuve écrite d'histoire de l'art. (*)	
16/03/23	9h à 17h	Epreuve de pratique plastique accompagnée d'une note d'intention de 20 à 30 lignes écrites au dos de la production sans signe distinctif.	<p>Les candidats sont invités à se reporter à la note de service relative au concours externe et troisième concours du CAPES d'arts plastiques et concours externe et interne de l'agrégation d'arts plastiques du 8 décembre 2021 publiée au BOEN du 13 janvier 2021.</p> <p>Matériels autorisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les matériels photographiques, vidéo, informatiques, numériques et de reprographie. Les équipements et les logiciels sont vierges de toutes banques de données visuelles, textuelles, sonores... • Les médiums secs doivent être fixés (pastels secs, sanguine, fusain, craie, etc.). Les matériaux à séchage lent sont à proscrire, • Les sèche-cheveux, • L'usage du chevalet est possible sauf indication contraire portée à la connaissance du candidat. Il n'est pas fourni par les organisateurs du concours. <p>Matériels interdits :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les produits et appareils dangereux suivants : bombes aérosols, appareils fonctionnant sur réserve de gaz, appareils à production de flammes vives, acides, produits chimiques volatils, inflammables ou toxiques... • Le matériel bruyant (perceuses, scies sauteuses...), • Les téléphones portables, les tablettes, les montres connectées, baladeurs...), • Tout autre document de référence que ceux qui peuvent être fournis avec le sujet, • Tout dictionnaire et recueils iconographiques (sans exception). <p>Remarque :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toute impression numérique, élément matériel, formel, iconographique ou textuel intégré dans la production plastique doit être conçu et produit sur place, • Concernant les fixatifs, il convient que les candidats prennent leurs dispositions pour utiliser des produits et des techniques ne nécessitant ni préparation pendant l'épreuve ni bombe aérosol.

(*) Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2023**

SECTION BIOCHIMIE-GÉNIE BIOLOGIQUE

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
06/03/23	9h à 15h	Composition de biochimie.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
07/03/23	9h à 15h	Composition de microbiologie.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
08/03/23	9h à 15h	Composition de biologie cellulaire et physiologie.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2023

SECTION DESIGN ET MÉTIERS D'ART

DATE	HEURE	INTITULE DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
14/03/23	9h à 15h	Epreuve de philosophie. (*)	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
15/03/23	9h à 15h	Epreuve écrite d'histoire des arts et des techniques. (*)	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
16/03/23	9h à 17h	Epreuve de pensée par le dessin.	<p>- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.</p> <p>- Les supports autorisés sont uniquement ceux mis à la disposition du candidat par le centre d'examen. De même, la documentation à utiliser est limitée à celle fournie dans le sujet.</p> <p>- Tout candidat contrevenant à ces indications sera éliminé.</p> <p>Matériels autorisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - matériels de dessin et de mise en couleur, - toutes les techniques d'expression et de traduction sont autorisées à l'exception des procédés à séchage lents, des produits toxiques à base d'acétone ou trichloréthylène et de tous les documents ou matériaux préfabriqués, - planche à découper.

(*) Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez **en aucun cas** :

- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2023
SECTION : ECONOMIE ET GESTION**

OPTION A : ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
06/03/2023	9h à 14h	Dissertation portant sur le management Épreuve commune	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
07/03/2023	9h à 14h	Composition à partir d'un dossier Épreuve commune à l'ensemble des options <u>Le sujet comporte deux parties</u> (les candidats rendent deux copies séparées) portant - l'une sur les éléments généraux du droit et sur le droit des affaires, - l'autre sur l'économie	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. Durant l'épreuve de Droit : l'usage des codes est autorisé, même ceux en version annotée annotation dans l'édition. À l'intérieur des codes sont strictement interdits : - toute annotation personnelle, tous commentaires, etc. - tous marque-pages
08/03/2023	9h à 14h	Étude de cas sur la gestion des entreprises et des organisations Option A : Administration et ressources humaines	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices **non programmables sans mémoire alphanumérique** ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « **mode examen** » répondant aux spécificités suivantes :
 - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
 - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
 - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
 - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGRÉGATION EXTERNE
MATÉRIELS CANDIDAT
SESSION 2023
SECTION : ÉCONOMIE ET GESTION
OPTION B : FINANCE ET CONTRÔLE**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
06/03/2023	9h à 14h	Épreuve commune Dissertation portant sur le management.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
07/03/2023	9h à 14h	Composition à partir d'un dossier Épreuve commune à l'ensemble des options <u>Le sujet comporte deux parties</u> (les candidats rendent deux copies séparées) portant - l'une sur les éléments généraux du droit et sur le droit des affaires, - l'autre sur l'économie	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. <u>Durant l'épreuve de Droit</u> : l'usage des codes est autorisé, même ceux en version annotée annotation dans l'édition. À l'intérieur des codes sont strictement interdits : - toute annotation personnelle, tous commentaires, etc. - tous marque-pages
08/03/2023	9h à 14h	Option B : Finance et contrôle Étude de cas sur la gestion des entreprises et des organisations dans l'option choisie à l'inscription,	Sont autorisés : - L'usage de la calculatrice dans les conditions relevant de la circulaire du 17 juin 2021 BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage du plan comptable général (plan de comptes uniquement) non annotées, - L'usage des tables statistiques (sans formule). Sont interdits : - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
 - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
 - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
 - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
 - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGRÉGATION EXTERNE
MATÉRIELS CANDIDAT
SESSION 2023**

SECTION : ÉCONOMIE ET GESTION

OPTION C : MARKETING

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
06/03/2023	9h à 14h	Dissertation portant sur le management Épreuve commune	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
07/03/2023	9h à 14h	Composition à partir d'un dossier Épreuve commune à l'ensemble des options <u>Le sujet comporte deux parties</u> (les candidats rendent deux copies séparées) portant - l'une sur les éléments généraux du droit et sur le droit des affaires, - l'autre sur l'économie	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. <u>Durant l'épreuve de Droit</u> : l'usage des codes est autorisé, même ceux en version annotée annotation dans l'édition. À l'intérieur des codes sont strictement interdits : - toute annotation personnelle, tous commentaires, etc. - tous marque-pages
08/03/23	9h à 14h	Étude de cas sur la gestion des entreprises et des organisations dans l'option choisie à l'inscription. Option C : Marketing	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
 - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
 - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
 - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
 - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGRÉGATION EXTERNE
MATÉRIELS CANDIDAT
SESSION 2023**

**SECTION : ÉCONOMIE ET GESTION
OPTION D : SYSTÈME D'INFORMATION**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
06/03/2023	9h à 14h	Dissertation portant sur le management Épreuve commune	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
07/03/2023	9h à 14h	Composition à partir d'un dossier Épreuve commune à l'ensemble des options <u>Le sujet comporte deux parties</u> (les candidats rendent deux copies séparées) portant - l'une sur les éléments généraux du droit et sur le droit des affaires, - l'autre sur l'économie	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. <u>Durant l'épreuve de Droit</u> : l'usage des codes est autorisé, même ceux en version annotée annotation dans l'édition. À l'intérieur des codes sont strictement interdits : - toute annotation personnelle, tous commentaires, etc. - tous marque-pages
08/03/2023	9h à 14h	Étude de cas sur la gestion des entreprises et des organisations Option D : Système d'information	- Lexique SQL autorisé. - L'usage de tout autre ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGRÉGATION EXTERNE
MATÉRIELS CANDIDAT
SESSION 2023**

**SECTION : ÉCONOMIE ET GESTION
OPTION E : PRODUCTION DE SERVICES**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
06/03/2023	9h à 14h	Dissertation portant sur le management Épreuve commune	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
07/03/2023	9h à 14h	Composition à partir d'un dossier Épreuve commune à l'ensemble des options <u>Le sujet comporte deux parties</u> (les candidats rendent deux copies séparées) portant - l'une sur les éléments généraux du droit et sur le droit des affaires, - l'autre sur l'économie	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. <u>Durant l'épreuve de Droit</u> : l'usage des codes est autorisé, même ceux en version annotée annotation dans l'édition. À l'intérieur des codes sont strictement interdits : - toute annotation personnelle, tous commentaires, etc. - tous marque-pages
08/03/2023	9h à 14h	Étude de cas sur la gestion des entreprises et des organisations dans l'option choisie à l'inscription Option E : Production de services	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
 - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
 - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
 - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
 - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2023**

SECTION : ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
16/03/2023	9h à 15h	Activités physiques et sportives et civilisations : dissertation ou commentaire d'un écrit portant sur la mise en pratique et le développement des activités physiques et sportives : déterminants historiques, anthropologiques, économiques, sociaux et culturels.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
17/03/2023	9h à 16h	Education physique et sportive et développement de la personne : dissertation portant sur les aspects biologique, psychologique et sociologique des conduites développées en éducation physique et sportive.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGRÉGATION EXTERNE
MATÉRIELS CANDIDAT
SESSION 2023**

SECTION : GÉOGRAPHIE

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
14/03/23	9h à 16h	Composition en géographie thématique	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
15/03/23	9h à 16h	Composition en géographie des territoires	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
16/03/23	9h à 16h	Épreuve sur dossier Concepts et méthodes de la géographie	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
17/03/23	9h à 16h	Composition d'histoire	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : crayon à papier, stylos, crayons et feutres de couleurs, gomme, taille-crayon, compas ordinaire, équerre, règle graduée, règle trace-formes.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2023**

SECTION : GRAMMAIRE

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
27/02/2023	9h à 16h	Composition française se rapportant à un programme d'auteurs indiqué à l'avance.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
28/02/2023	9h à 13h	Thème latin.	- Sont autorisés les dictionnaires français-latin Decahors, Edon, Goelzer et Quicherat, ainsi que les dictionnaires latin-français Bornecque, Gaffiot, Goelzer et Quicherat. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
01/03/2023	9h à 13h	Thème grec.	- Sont autorisés les dictionnaires français-grec Alexandre, Feuillet et le dictionnaire Hatier-Belin (groupe de professeurs agrégés des lycées de Paris) ainsi que les dictionnaires grec-français Bailly, Georjgin et Magnien-Lacroix. - L'usage de tout ouvrage de référence, de toute version numérique des dictionnaires désignés ci-dessus, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
02/03/2023	9h à 13h30	Epreuve à option de grammaire et linguistique comportant deux compositions : 1ère composition: composition principale option A - français ancien et moderne. option B - grec et latin.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
02/03/2023	15h à 17h30	2ème composition: composition complémentaire option A - grec et latin. option B - français ancien et moderne.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
03/03/2023	9h à 13h	Version latine.	- Sont autorisés les dictionnaires latin-français Bornecque, Gaffiot, Goelzer et Quicherat. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.
Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGRÉGATION EXTERNE
MATÉRIELS CANDIDAT
SESSION 2023**

SECTION HISTOIRE

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
14/03/23	9h à 16h	Première dissertation d'histoire	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
15/03/23	9h à 16h	Deuxième dissertation d'histoire	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
16/03/23	9h à 16h	Explication de textes (un ou plusieurs textes portant sur le même problème historique sont soumis à la réflexion des candidats).	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
17/03/23	9h à 16h	Composition sur un sujet de géographie.	La règle trace-gabarit est autorisée L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : crayon à papier, stylos, crayons et feutres de couleurs, gomme, taille-crayon, compas ordinaire, équerre, règle graduée, règle trace-formes.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2023**

SECTION INFORMATIQUE

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
06/03/2023	9h à 14h	Composition d'informatique	'- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.
07/03/2023	9h à 15h	Étude d'un problème informatique (question)	'- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.
08/03/2023	9h à 15h	Épreuve spécifique (selon l'option choisie) : a) Étude de cas informatique b) Fondements de l'informatique	'- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2023**

SECTION : LETTRES CLASSIQUES

DATE	HEURE	INTITULE DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
27/02/2023	9h à 16h	Dissertation française sur un sujet se rapportant à un programme d'œuvres.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
28/02/2023	9h à 13h	Thème latin.	- Seuls sont autorisés les dictionnaires français-latin Decahors, Edon, Goelzer et Quicherat, ainsi que les dictionnaires latin-français Bornecque, Gaffiot (y compris la nouvelle édition 2000), Goelzer et Quicherat. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
01/03/2023	9h à 13h	Thème grec.	- Seuls sont autorisés les dictionnaires français-grec Alexandre, Feuillet et le dictionnaire Hatier-Belin (groupe de professeurs agrégés des lycées de Paris) ainsi que les dictionnaires grec-français Bailly, Georgin et Magnien-Lacroix. - L'usage de tout ouvrage de référence, de toute version numérique des dictionnaires désignés ci-dessus, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
02/03/2023	9h à 13h	Version grecque.	- Seuls sont autorisés les dictionnaires grec-français Bailly, Georgin et Magnien-Lacroix. - L'usage de tout ouvrage de référence, de toute version numérique des dictionnaires désignés ci-dessus, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
03/03/2023	9h à 13h	Version latine.	- Seuls sont autorisés les dictionnaires latin-français Bornecque, Gaffiot (y compris la nouvelle édition 2000), Goelzer et Quicherat - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGRÉGATION EXTERNE
MATÉRIELS CANDIDAT
SESSION 2023**

SECTION : LETTRES MODERNES

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
27/02/23	9h à 16h	Composition française sur un sujet se rapportant à un programme d'œuvres d'auteurs de langue française.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
28/02/23	9h à 12h	Etude grammaticale d'un texte français antérieur à 1500 extrait d'une œuvre inscrite au programme.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
28/02/23	14h à 17h	Etude grammaticale d'un texte de langue française postérieur à 1500 extrait de l'une des œuvres inscrites au programme.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
01/03/23	9h à 16h	Composition française sur un sujet se rapportant à l'une des deux questions de littérature générale et comparée au programme.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
02/03/23	9h à 13h	Version latine ou version grecque au choix du candidat formulé lors de son inscription.	- Version Latine : Les dictionnaires latin-français Bornecque, Gaffiot (y compris la nouvelle édition 2000), Goelzer et Quicherat sont autorisés. - Version grecque : Les dictionnaires grec-français Bailly, Georjgin et Magnien-Lacroix sont autorisés. - L'usage de tout ouvrage de référence, de toute version numérique des dictionnaires désignés ci-dessus, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
03/03/23	9h à 13h	Version dans une langue vivante choisie lors de l'inscription.	- Les dictionnaires unilingues dans la langue choisie sont autorisés. - Pour les options arabe et hébreu , les dictionnaires bilingues sont autorisés. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2023

SECTION : LANGUES DE FRANCE

BRETON

DATE	HEURE	INTITULE DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
27/02/2023	9h à 16h	Composition en français.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
28/02/2023	9h à 16h	Commentaire en breton	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
01/03/2023	9h à 15h	Traduction : thème et version.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : crayon à papier, stylos, crayons et feutres de couleurs, gomme, taille-crayon, compas ordinaire, équerre, règle graduée, règle trace-formes.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2023**

SECTION : LANGUES DE FRANCE

CORSE

DATE	HEURE	INTITULE DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
27/2/23	9h à 16h	Composition en français.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
28/2/23	9h à 16h	Commentaire en langue corse.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
01/03/23	9h à 15h	Traduction : thème et version.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : crayon à papier, stylos, crayons et feutres de couleurs, gomme, taille-crayon, compas ordinaire, équerre, règle graduée, règle trace-formes.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2023

SECTION : LANGUES DE FRANCE

OCCITAN LANGUE D'OC

DATE	HEURE	INTITULE DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
27/02/23	9h à 16h	Composition en français.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
28/02/23	9h à 16h	Commentaire en occitan langue d'oc.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
01/03/23	9h à 15h	Traduction : thème et version.	L'usage du dictionnaire Emil Levy « Petit dictionnaire provençal-français » est autorisé. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : crayon à papier, stylos, crayons et feutres de couleurs, gomme, taille-crayon, compas ordinaire, équerre, règle graduée, règle trace-formes.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGRÉGATION EXTERNE
MATÉRIELS CANDIDAT
SESSION 2023**

ALLEMAND

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
27/02/2023	9h à 16h	Composition en allemand sur un sujet de littérature allemande ou sur un sujet relatif à la civilisation des pays de langue allemande dans le cadre d'un programme.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
28/02/2023	9h à 15h	Epreuve de traduction : cette épreuve est constituée d'un thème et d'une version.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
01/03/2023	9h à 16h	Composition en français sur un sujet de littérature allemande ou sur un sujet relatif à la civilisation des pays de langue allemande dans le cadre d'un programme.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : crayon à papier, stylos, crayons et feutres de couleurs, gomme, taille-crayon, règle graduée.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2023**

SECTION : LANGUES VIVANTES ETRANGERES

ANGLAIS

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
27/02/2023	9h à 16h	Dissertation en français sur un sujet de littérature ou de civilisation dans le cadre d'un programme.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
28/02/2023	9h à 15h	Commentaire de texte en anglais sur un sujet de civilisation ou de littérature dans le cadre d'un programme.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
01/03/2023	9h à 15h	Composition de linguistique.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
02/03/2023	9h à 15h	Epreuve de traduction. Cette épreuve comporte un thème et une version.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2023**

SECTION : LANGUES VIVANTES ÉTRANGERES

ARABE

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
27/02/2023	9h à 15h	Dissertation en arabe littéral portant sur le programme.	- L'usage de dictionnaires arabes unilingues est autorisé. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
28/02/2023	9h à 15h	Commentaire en langue française d'un texte inscrit au programme.	- L'usage de dictionnaires arabes unilingues est autorisé. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
01/03/2023	9h à 15h	Linguistique : Commentaire dirigé en français d'un corpus textuel en langue arabe comportant des questions de grammaire hors programme, suivi de question(s) de linguistique du programme basées ou non sur ce corpus. Ces questions sont posées en français.	- L'usage de dictionnaires arabes unilingues est autorisé. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
02/03/2023	9h à 15h	Epreuve de traduction. Cette épreuve est constituée d'un thème et d'une version.	- L'usage de dictionnaires arabes unilingues est autorisé. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylos, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2023**

SECTION : LANGUES VIVANTES ETRANGERES

CHINOIS

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
27/02/23	9h à 15h	Dissertation en français sur un sujet de littérature ou de civilisation dans le cadre d'un programme.	Les dictionnaires unilingues en langue chinoise Xinhua Zidian et Xiandai Hanyu Cidian sont autorisés. L'usage de la loupe est autorisé. L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
28/02/23	9h à 15h	Commentaire de texte en chinois sur un sujet de civilisation ou de littérature dans le cadre d'un programme.	Les dictionnaires unilingues en langue chinoise Xinhua Zidian et Xiandai Hanyu Cidian sont autorisés. L'usage de la loupe est autorisé. L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
01/03/23	9h à 12h	Epreuve de linguistique en français.	Les dictionnaires unilingues en langue chinoise Xinhua Zidian et Xiandai Hanyu Cidian sont autorisés. L'usage de la loupe est autorisé. L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
02/03/23	9h à 16h	Epreuve de traduction. Cette épreuve comporte un thème et une version.	Les dictionnaires unilingues en langue chinoise Xinhua Zidian et Xiandai Hanyu Cidian sont autorisés. L'usage de la loupe est autorisé. L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (EX : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2023**

SECTION : LANGUES VIVANTES ETRANGERES

ESPAGNOL

DATE	HEURE	INTITULE DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
27/02/2023	9h à 16h	Composition en espagnol sur un sujet de littérature ou de civilisation des pays de langue espagnole se rapportant au programme.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
28/02/2023	9h à 15h	Epreuve de traduction. Cette épreuve est constituée d'un thème et d'une version.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
01/03/2023	9h à 16h	Composition en français sur un sujet de littérature ou de civilisation des pays de langue espagnole se rapportant au programme.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : crayon à papier, stylos, crayons et feutres de couleurs, gomme, taille-crayon, compas ordinaire, équerre, règle graduée, règle trace-formes.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2023**

SECTION : LANGUES VIVANTES ETRANGERES

HEBREU

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
27/02/2023	9h à 15h	Dissertation en hébreu sur une question se rapportant au programme.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
28/02/2023	9h à 15h	Composition en langue française sur une question se rapportant au programme.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
01/03/2023	9h à 14h	Epreuve de linguistique en français d'après un support textuel hébraïque.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
02/03/2023	9h à 15h	Traduction : cette épreuve comporte un thème et une version.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2023**

SECTION : LANGUES VIVANTES ETRANGERES

ITALIEN

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
27/02/2023	9h à 16h	Composition en langue italienne sur un sujet de littérature italienne ou sur un sujet relatif à la civilisation italienne dans le cadre d'un programme.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
28/02/2023	9h à 15h	Epreuve de traduction. Cette épreuve est constituée d'un thème et d'une version.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
01/03/2023	9h à 16h	Composition en langue française sur un sujet de littérature italienne ou sur un sujet relatif à la civilisation italienne dans le cadre d'un programme.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : crayon à papier, stylos, crayons et feutres de couleurs, gomme, taille-crayon, compas ordinaire, équerre, règle graduée, règle trace-formes.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2023**

LANGUE ET CULTURE JAPONAISES

DATE	HEURE	INTITULE DE L'EPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
27/02/23	9h à 16h	Dissertation en français portant sur un sujet de littérature dans le cadre d'un programme.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
28/02/23	9h à 16h	Commentaire de texte en langue japonaise sur un sujet d'histoire du Japon ou de civilisation du Japon contemporain dans le cadre d'un programme.	- Documents autorisés : Dictionnaire Kôji-en, Iwanami, 1983, et rééditions; Dictionnaire Taishûkan kango shinjiten, Taishûkan, 2001, et rééditions ou, à la place de ce dernier, Dictionnaire Shinsen kanwa jiten, Shôgakukan, 1983 et rééditions. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
01/03/23	9h à 13h	Traduction en japonais d'un texte en français hors programme se rapportant à l'histoire du Japon ou à la civilisation du Japon contemporain.	- Documents autorisés : Dictionnaire Kôji-en, Iwanami, 1983, et rééditions; Dictionnaire Taishûkan kango shinjiten, Taishûkan, 2001, et rééditions ou, à la place de ce dernier, Dictionnaire Shinsen kanwa jiten, Shôgakukan, 1983 et rééditions. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
02/03/23	9h à 15h	Version d'un texte hors programme, suivie d'un commentaire grammatical.	- Documents autorisés : Dictionnaire Kôji-en, Iwanami, 1983, et rééditions; Dictionnaire Taishûkan kango shinjiten, Taishûkan, 2001, et rééditions ou, à la place de ce dernier, Dictionnaire Shinsen kanwa jiten, Shôgakukan, 1983 et rééditions. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATÉRIELS CANDIDAT
SESSION 2023**

SECTION MATHÉMATIQUES

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
16/03/23	9h à 15h	Composition de mathématiques générales.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
17/03/23	9h à 15h	Composition d'analyse et probabilités.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2023**

SECTION MUSIQUE

Les épreuves d'admissibilité se déroulent au : Service interacadémique des examens et concours d'Ile de France,
7 rue Ernest Renan 94114 ARCUEIL cedex ligne B du RER - station Laplace

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
14/03/23	9h à 15h	Dissertation.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
15/03/23	9h à 15h	Ecriture pour une formation donnée à partir d'une ligne mélodique d'environ trente mesures.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. Le diapason mécanique est autorisé.
16/03/26	10h à 11h45	Epreuve technique.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. Le diapason mécanique est autorisé.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2023
SECTION PHILOSOPHIE**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
14/03/2023	9h à 16h	Composition de philosophie sans programme.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
15/03/2023	9h à 16h	Composition de philosophie se rapportant à une notion ou à un couple ou groupe de notions selon un programme établi pour l'année.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
16/03/2023	9h à 15h	Epreuve d'histoire de la philosophie : commentaire d'un texte extrait de l'œuvre d'un auteur (antique ou médiéval, moderne, contemporain) figurant dans un programme établi pour l'année et comportant deux auteurs, appartenant chacun à une période différente.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : crayon à papier, stylos, crayons et feutres de couleurs, gomme, taille-crayon, compas ordinaire, équerre, règle graduée, règle trace-formes.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2023**

SECTION : PHYSIQUE-CHIMIE

OPTION CHIMIE

DATE	HEURE	INTITULE DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
06/03/2023	9h à 14h	Composition de chimie.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
07/03/2023	9h à 14h	Composition de physique.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
08/03/2023	9h à 15h	Problème de chimie.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
 - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
 - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
 - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
 - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2023**

SECTION : PHYSIQUE-CHIMIE

OPTION : PHYSIQUE

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
06/03/2023	9h à 14h	Composition de physique.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
07/03/2023	9h à 14h	Composition de chimie.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
08/03/2023	9h à 15h	Problème de physique.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
 - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
 - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
 - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
 - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2023**

OPTION : SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR ET INGENIERIE DES CONSTRUCTIONS

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
06/03/2023	9h à 15h	Epreuve de sciences industrielles de l'ingénieur.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
07/03/2023	9h à 15h	Epreuve de modélisation d'un système, d'un procédé ou d'une organisation.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
08/03/2023	9h à 15h	Epreuve de conception préliminaire d'un système, d'un procédé ou d'une organisation.	- Matériel usuel de dessin. - Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout autre ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
 - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
 - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
 - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
 - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2023**

**SECTION : SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR
OPTION : SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR ET INGENIERIE ELECTRIQUE**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
06/03/2023	9h à 15h	Epreuve de sciences industrielles de l'ingénieur.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
07/03/2023	9h à 15h	Epreuve de modélisation d'un système, d'un procédé ou d'une organisation.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
08/03/2023	9h à 15h	Epreuve de conception préliminaire d'un système, d'un procédé ou d'une organisation.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021.. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
 - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
 - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
 - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
 - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2023**

**SECTION : SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR
OPTION : SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR ET INGENIERIE INFORMATIQUE**

DATE	HEURE	INTITULE DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
06/03/2023	9h à 15h	Epreuve de sciences industrielles de l'ingénieur.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
07/03/2023	9h à 15h	Epreuve de modélisation d'un système, d'un procédé ou d'une organisation.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
08/03/2023	9h à 15h	Epreuve de conception préliminaire d'un système, d'un procédé ou d'une organisation.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
 - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
 - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
 - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
 - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2023**

**SECTION : SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR
OPTION : SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR ET INGENIERIE MECANIQUE**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
06/03/2023	9h à 15h	Epreuve de sciences industrielles de l'ingénieur.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
07/03/2023	9h à 15h	Epreuve de modélisation d'un système, d'un procédé ou d'une organisation.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
08/03/2023	9h à 15h	Epreuve de conception préliminaire d'un système, d'un procédé ou d'une organisation.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
 - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
 - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
 - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
 - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGREGATION EXTERNE
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2023**

SECTION : SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CENTRES
06/03/2023	9h à 16h	Composition de sciences économiques.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
07/03/2023	9h à 16h	Composition de sociologie.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
08/03/2023	9h à 14h	Composition portant au choix du candidat formulé lors de l'inscription : - soit sur l'histoire et la géographie du monde contemporain. - soit sur le droit public et la science politique.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGRÉGATION EXTERNE
MATÉRIELS CANDIDAT
SESSION 2023**

SECTION : SCIENCES MÉDICO-SOCIALES

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
06/03/23	9h à 15h	Première épreuve : publics, processus, régulations et politiques sociales.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
07/03/23	9h à 15h	Seconde épreuve : publics, interventions, politiques de santé.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**AGRÉGATION EXTERNE
MATÉRIELS CANDIDAT
SESSION 2023**

SECTION : SCIENCES DE LA VIE – SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
06/03/23	9h à 14h	Epreuve portant sur le programme de connaissances générales du secteur A. Biologie et physiologie cellulaires, biologie moléculaire : leur intégration au niveau des organismes.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
07/03/23	9h à 14h	Epreuve portant sur le programme de connaissances générales du secteur B. Biologie et physiologie des organismes et biologie des populations, en rapport avec le milieu de vie.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
08/03/23	9h à 14h	Epreuve portant sur le programme de connaissances générales du secteur C. Sciences de la Terre et de l'Univers, interactions entre la biosphère et la planète Terre.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, **crayons et feutres de couleurs, feutres**, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.